

Date de convocation : 25 février 2025

Date d'envoi : 25 février 2025

Date d'affichage : 25 février 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 3-2025

LUNDI 3 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 16 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, ROBERT Sonia, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, BARBAROUX Sylvie.

Absents ayant donné procuration : 7 – PERRIER Bernadette à MAZON Elisabeth, MATHON Sébastien à ALLIX Jean-Marie, ROURE Christine à CORTIAL Patrick, MOURARET Sophie à LIOUTIER Pascale, VACHERESSE Marc à MARTIN Marie-France, CHARRE Béatrice à BOUDON Alain, FARJON Philippe à ROUX Philippe.

Secrétaire de séance : BOUDON Alain

OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 291 (M. GIMON Claude)

Le Maire rappelle que la Commune s'est lancée dans une politique d'acquisition foncière de parcelles « au fil de l'eau » afin d'améliorer la gestion de la forêt et prévenir le risque d'incendie.

A ce titre, le Maire propose d'acquérir la parcelle cadastrée section A n° 291 (Les Issartoux) d'une superficie de 10 480 m² appartenant à Monsieur Claude GIMON, pour un montant de 2 305 € (soit 0.22 € le m²).

Considérant l'avis favorable du propriétaire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section A n° 291 appartenant à Monsieur Claude GIMON pour un montant de 2 305 € ;
- Dit que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de séance,
Alain BOUDON**



**Le Maire,
Philippe ROUX**

